



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question au Gouvernement n° 2270

Texte de la question

JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS DISPARUS

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Henriette Martinez. Madame la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, en cette huitième journée internationale des enfants disparus, c'est avec émotion que nous nous rappelons les affaires dramatiques qui, trop souvent, émaillent l'actualité et brisent des familles. Nous pensons à ces parents qui vivent une souffrance indicible, oscillant entre désespoir et lueurs d'espoir.

Comment ne pas évoquer la disparition d'Estelle, affaire dont les derniers rebondissements nous bouleversent, mais aussi celles de Léo dans le massif du Taillefer, d'Emmanuel à Rennes, d'Antoine à Issoire, de Jérôme à La Défense, de Marion à Agen, de Cherazed à Bourgoin-Jallieu, de Mathieu à Embrun, et de tant d'autres enfants arrachés à leur famille à l'aube de leur vie ?

Face à ces drames, les pouvoirs publics s'organisent, pour essayer de prévenir et pour réagir. Vous avez ainsi signé il y a un an, madame la secrétaire d'État, avec M. le ministre de l'intérieur, une convention associant la Fondation pour l'enfance et l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation, afin de créer, comme dans plusieurs États européens, un numéro d'appel à la disposition des familles ? Pouvez-vous nous dire où en est concrètement la mise en place de ce numéro ? Quels sont les résultats attendus de cette mesure, qui répond à l'attente des familles dans le désespoir ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité.

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité*. Madame la députée, la disparition d'un enfant est un choc insupportable pour les familles. C'est une situation intolérable également pour les pouvoirs publics. En cette huitième journée internationale des enfants disparus, le Gouvernement est déterminé et mobilisé aux côtés des familles.

Vous avez rappelé quelques prénoms d'enfants disparus. Nous avons une pensée, évidemment, pour Estelle dont le papa, présent dans une tribune de cet hémicycle, est venu aujourd'hui à Paris afin de sensibiliser l'ensemble des Français au drame des enfants disparus.

En 2006, le Gouvernement avait mis en place, à l'initiative de Pascal Clément, un dispositif qui fonctionne bien, " Alerte enlèvement ". Ce dispositif a été renforcé le 20 avril dernier par Michèle Alliot-Marie, pour multiplier les réseaux et permettre une plus grande mobilisation grâce aux sites internet, au téléphone portable, aux télévisions ou à d'autres partenaires.

Brice Hortefeux et moi avons signé, vous l'avez rappelé, une convention avec la Fondation pour l'enfance, présidée par Mme Anne-Aymone Giscard d'Estaing. Aujourd'hui, le " 116 000 " est un numéro d'appel européen commun à onze pays.

Nous avons par ailleurs mis en place un dispositif complémentaire d'accompagnement des familles, afin de les guider, de les écouter, de les orienter vers les bonnes associations et vers les pouvoirs publics. La disparition d'enfants est une situation intolérable. Vous pouvez compter sur la détermination du Gouvernement pour être aux côtés des familles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. René Rouquet. Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2270

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2010